

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lefèvre, 20 avril 1886

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 1 p. (500v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lefèvre, 20 avril 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51946>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 avril 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Lefèvre \[Saint-Quentin\]](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Description

RésuméGodin informe Lefèvre que l'emploi auquel il postule n'est pas un emploi de gérant mais un emploi de garçon boulanger, et qu'il ne peut donner suite à sa proposition en raison de ses conditions et de l'inachèvement du four.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
20 avril 1886

200

Monsieur Lefèvre,

ce n'était pas d'un em-
ploi de gérant qu'il était
question entre nous, mais
d'un emploi de garçon
boulanger. Les conditions
que nous y aviez attachées
ne m'ont pas permis de
donner suite à cette
proposition; du reste,
notre four n'est pas
encore fini. Je me suis,

par conséquent, mis
en mesure au ce moment
de donner l'emploi dont
il s'agit.

Veuillez agréer,
Monsieur, mes civilités
perfaites

Georges